



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **4 décembre 2017**

Décision n° **CP-2017-2037**

commune (s) :

objet : Entretien et pose d'équipement vidéo et de détection sur le territoire de la Métropole de Lyon hors voiries structurantes d'agglomération (VSA) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2013-701

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 24 novembre 2017

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Affiché le : mardi 5 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mme Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : M. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Mmes Frier (pouvoir à Mme Glatard), Rabatel, Poulain (pouvoir à M. Grivel), Peillon (pouvoir à Mme Jannot).

Commission permanente du 4 décembre 2017**Décision n° CP-2017-2037**

objet : **Entretien et pose d'équipement vidéo et de détection sur le territoire de la Métropole de Lyon hors voiries structurantes d'agglomération (VSA) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché n° 2013-701**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Par décision du Bureau n° B-2013-4408 du 11 juillet 2013, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert et donné l'autorisation de signer le marché. Celui-ci a été passé pour une durée ferme de un an renouvelable, par reconduction expresse, 3 fois une année, pour un montant annuel minimum de 200 000 € HT et maximum de 800 000 € HT et un montant sur 4 ans minimum de 800 000 € HT et maximum de 3 200 000 € HT.

Le marché a été attribué à l'entreprise SNEF - agence de Bron et notifié le 9 janvier 2014 sous le numéro 2013-701 et portait sur l'entretien et la pose d'équipements vidéo et de détection.

Le présent dossier a pour objet de prolonger ledit marché n° 2013-701 de 2 mois supplémentaires au-delà de la période de fin de contrat initialement prévue au 31 décembre 2017 avec augmentation du montant maximum du marché de 8 %, soit 64 000 € HT.

En effet, ces modifications de durée et de montant sont dues aux raisons suivantes :

- la procédure de relance du marché est en cours. Par décision de la Commission permanente n° CP-2017-1963 du 6 novembre 2017, la Métropole de Lyon a approuvé le lancement de l'appel d'offres ouvert et l'autorisation de signer l'accord-cadre à bons de commande de services pour un montant minimum de 400 000 € HT et maximum de 1 600 000 € HT pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon tacite une fois 2 années, soit un montant minimum global de 800 000 € HT et maximum global de 3 200 000 € HT, reconductions comprises. L'attribution du marché devrait s'opérer lors d'une commission permanente d'appel d'offres (CPAO) en janvier 2018. De facto, la Métropole sera sans cadre d'achats sur une période de 2 mois, le temps de procéder aux formalités de notification après la CPAO,

- le montant maximum annuel de 800 000 € HT est atteint en 2017. En effet, la Métropole a été retenue sur un projet européen (TIMELY) consistant notamment à équiper le territoire de 2 000 capteurs de trafic (initialement 700) entre 2016 et 2018. 2017 a été une année importante de déploiement. Dans le cadre des grands chantiers de l'agglomération, l'année 2018 nécessitant de nouveaux capteurs ou le déplacement d'équipements sur le terrain impacté par les grands travaux a été anticipée. En complément de cette charge induite inhabituelle, les équipes en charge de ce marché ont été beaucoup sollicitées, dans le cadre du déploiement des reports d'images pour le poste de commandement (PC) de crise et police nationale (déviation des réseaux Part-Dieu, mise en place de l'interface hub vidéo avec le PC Berliet, etc.). De ce fait, le renouvellement du marché a dû être décalé.

Le futur marché ne sera donc pas opérationnel au 1er janvier 2018. Pour ces raisons, il convient de prolonger le marché à bons de commande n° 2013-701 de 2 mois supplémentaires.

Par ailleurs, l'augmentation de 64 000 € HT correspond au besoin de maintenance des caméras, nécessaires à la protection des biens et des personnes et à la surveillance des sites parking des Panettes et Cité internationale, au prorata des 2 mois de prolongation.

De ce fait, la conclusion d'un avenant n° 1 s'avère nécessaire.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit avenant n° 1, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché à bons de commande n° 2013-701 relatif à l'entretien et la pose d'équipement vidéo et de détection sur le territoire de la Métropole de Lyon hors voiries structurantes d'agglomération (VSA) avec l'entreprise SNEF.

2° - Autorise monsieur le Président à signer l'avenant n° 1.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 76 800 € TTC, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2018 - compte 6156 - fonction 847 - opération n° 0P11O4446, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 76 800 € TTC en 2018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 décembre 2017.